

République Française

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mareil en France

SEANCE DU 13 novembre 2024

Délibération n° D2024/22

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 08/11/2024
Date d'affichage du compte rendu : 15/11/2024
Date de transmission en sous-préfecture : 15/11/2024

L'an **deux mil vingt-trois** le quinze du mois de novembre à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chantal ROMAND, Maire.

Présents : Jean-Claude BARRUET, Jean-Marc CAMPIN, Erick CORINTHE, Monique COULON, GUY Henri, LEGRAND Lionel, Chantal ROMAND, THION Alain, TOMKIEWICZ Vincent.

Absents : BECQUET Stéphane donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET
COULON, Pierre donne pouvoir à Monique COULON
José MIRANDA, Florent SCHMITT, MORVAN Cédric, Baradi SAMINADA

Objet de la délibération : Objet : Demande de subvention pour les travaux concernant le monument aux morts

Madame le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de subventions dans le cadre de travaux effectués sur les monuments aux morts.

Elle propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière du département du Val d'Oise et de l'Office National des Anciens Combattants du Val d'Oise en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2024 :

- Réfection du Monument aux morts

Selon le bilan financier suivant :

COÛT DES TRAVAUX € HT	SUBVENTIONS			PART COMMUNALE €
	ONACVG- VAL D'OISE €	DEPARTEMENT VAL D'OISE €	TOTAL €	
4885.00	2442.50	1221.25	3663.75	1221.25

TVA : Non applicable, article 293B du CGI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que ces travaux visant à réparer le Monument aux morts sont nécessaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ce projet.
- AUTORISE madame le Maire à solliciter auprès du département du Val d'Oise et de l'Office National des Anciens Combattants du Val d'Oise au taux de 25% et 50% respectivement pour les travaux susmentionnés
- AUTORISE Madame le Maire signer tous les documents nécessaires

*Pour extrait certifié conforme,
Le Maire*

Chantal ROMAND